

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 décembre 2020 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

44, rue Jolicoeur (lot 5 449 022 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un garage attenant au bâtiment principal à une distance de 1.3 mètre de la ligne latérale droite, pour une largeur combinée des marges latérales de 3.3 mètres alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 16 prescrit une largeur latérale minimale de 2 mètres et une largeur minimale combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres;
- Une emprise au sol de 154.7 mètres carrés pour le bâtiment principal et le garage attenant projeté. Cette superficie représente 30.8 % de la superficie du terrain alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 16 prescrit un coefficient maximal d'emprise au sol (CES) de 15 %.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations au conseil municipal avant le vendredi 4 décembre 2020, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 novembre 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin

